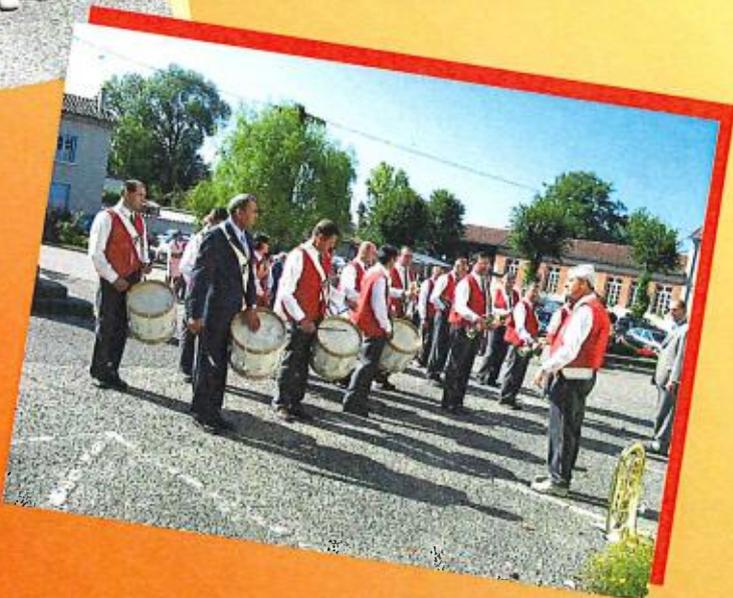


L'ECHO DU LIGNON



BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET 2006 N°10

SOMMAIRE

Mot du Maire	page 1
Comptes-Rendus des réunions du Conseil :	
* Réunion du 29 novembre 2005	pages 2, 3 et 4
* Réunion du 26 janvier 2006	pages 5, 6 et 7
* Réunion du 23 février 2006	pages 8, 9 et 10
* Réunion du 27 mars 2006	pages 11, 12, 13 et 14
* Réunion du 9 mai 2006	pages 15 et 16
* Réunion du 7 juin 2006	page 17
BUDGETS	pages 18, 19, 20, 21 et 22
FANFARE	pages 23, 24 et 25
ASSOCIATION CULTURELLE PONCINOISE	page 26
FOOTBALL CLUB DE LA PLAINE	page 27
NOUVELLES LOCALES	pages 28, 29, 30 et 31
COMITÉ DES FÊTES	page 32

Photos de couverture :

La Fanfare de St Germain Laval-Poncins

L'École de musique, au Coteau, cérémonie à Poncins

LE MOT DU MAIRE

C'est avec plaisir que je vous retrouve à l'occasion de la parution de notre bulletin municipal « L'écho du Lignon ».

La commune poursuit la modernisation de son patrimoine. En effet depuis quelques mois, le chantier de l'église se poursuit. La toiture est rénovée, les enduits sont refaits et le système de récupération et d'évacuation des eaux pluviales est réalisé. Cela permettra à notre église d'être plus « étanche ». Ces travaux ont bénéficié de l'aide du conseil général à hauteur de 55% sur le coût hors taxes. L'intérieur de l'église qui est aussi à rénover ne bénéficiera pas d'aide du conseil général.

Par ailleurs le réseau d'assainissement qui reçoit des eaux parasites, doit subir des travaux entre le bourg et Bruliolles sur des tronçons vulnérables. Ce n'est qu'après ces travaux qu'une étude sera lancée pour la réalisation d'une nouvelle station adaptée aux besoins grandissants de la population.

Notre projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été validé par le conseil municipal. L'enquête publique aura lieu à l'automne. Le commissaire-enquêteur recevra les personnes souhaitant faire des remarques et je ne peux que vous inviter à venir aux permanences. Ce document d'urbanisme engage la commune pour quelques années.

Au moment où bon nombre d'entre vous sont en vacances ou vont l'être, je vous souhaite de bien profiter de ces moments-là. A bientôt !

Le Maire

Julien Duché

CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION du 29 novembre 2005

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Julien DUCHÉ, Maire.

Mme Séverine BOUCHET et Mr Yann MERIGNEUX qui avait donné pouvoir à Mr Jean-Pierre CHEBANCE étaient absents.

Le Conseil Municipal :

1 ° *APPROUVE*, à l'unanimité, le procès verbal de la réunion du 18 octobre 2005.

2 ° *ETUDIE et VOTE*, à l'unanimité, divers prix et redevances pour l'année 2006 à savoir :

- *Participation aux frais d'établissement des réseaux assainissement* : 430€
- *Redevance assainissement* : 75 € pour la prime fixe et 0,52€ le m³ d'eau consommée jusqu'à 70 m³. Au-dessus de ce volume, il ne sera perçu aucune redevance.
- *Prix de vente des concessions et des travaux au cimetière* :

Concession perpétuelle	325 € le m ²
Concession cinquantenaire	85 € le m ²
Concession trentenaire	65 € le m ²
Creusement fosse	170 €
Inhumation	45 €
Exhumation	105 €
Nettoyage caveau	105 €
- *Location de la salle communale* :

Habitants de la commune	135 €
Extérieurs à la commune	220 €
Vin d'honneur (habitants de la commune)	53 €
Vin d'honneur (extérieurs à la commune)	73 €
Réunion professionnelle	84 €
Ventes promotionnelles	220 €
- *Droits de place pour la Fête Patronale* :

Emplacement de 0 à 10 ml	40 €
Emplacement de 10 à 15 ml	55 €
Emplacement de plus de 15 ml	60 €

3 ° *DECIDE*, par 11 pour et 2 abstentions, de renouveler le bail de Monsieur et Madame CHANTELOUP aux mêmes conditions et pour un loyer de 152 € au 1^{er} janvier 2006.

4° *DECIDE*, à l'unanimité, de créer un lotissement communal sur la parcelle communale et sur la parcelle de Madame PAULET, après acquisition de celle-ci, situées au Champ de Foire et *DECIDE* de consulter différents maîtres d'œuvre.

5° *EST INFORMÉ* de l'ouverture des plis pour les travaux extérieurs de l'église, à savoir :

<u>LOT N° 1</u>	<u>ECHAFAUDAGE - MAÇONNERIE PIERRE</u>	
	Entreprise Maçonnerie Poncinoise	55 360 €
<u>LOT N° 2</u>	<u>CHARPENTE - COUVERTURE - CUIVRERIE</u>	
	Entreprise Maçonnerie Poncinoise	38 443 €
<u>LOT N° 3</u>	<u>SERRURERIE</u>	
	Entreprise C.M.P. PRALONG	6 806 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions de la commission d'appel d'offre, sous réserve des vérifications des enveloppes.

6° *DECIDE*, à l'unanimité le virement de crédit suivant :

Programme Mairie	78	- 6 000 €
Programme Voirie	99	+ 6 000

7° *RENOUVELLE*, par 10 pour, 1 contre et 2 abstentions, le contrat de prêt à usage à Monsieur CHARRASSIN de la parcelle AC 114 située aux Rôtis.

8° *APPROUVE*, à l'unanimité, l'avenant à la convention concernant l'adhésion au groupement de commande départemental d'achat d'électricité.

9° *APPROUVE*, par 12 pour et 1 abstention, le devis de Mr LACONDEMINE concernant les travaux de réparation de la cheminée dans le logement de la cure pour un montant de 840,84 € T.T.C.

10° *DECIDE* de faire effectuer les travaux dans les WC de la cantine par les agents municipaux.

11° *DECIDE*, par 7 pour et 5 abstentions, de porter l'indemnité des adjoints à 8,25 % de l'indice 1015.

12° EST INFORMÉ des courriers de Maître BARBIER et de Monsieur Charles BICHON souhaitant acquérir le chemin qui traverse sa propriété à Vizézy. Le Conseil Municipal décide de vendre ce chemin au prix de 1 € le m2. Tous les frais relatifs à cette transaction étant à la charge de Monsieur Charles BICHON.

13° PREND CONNAISSANCE :

- du courrier de Monsieur André DUBIEN souhaitant raccorder ces différentes parcelles à la colonne d'assainissement passant sur ces dites parcelles. Cette colonne se déverse dans la station d'épuration de l'Olme. Une convention sera étudiée avec la commune de CLEPPÉ.
- Des différents courriers relatifs au projet de lotissement à Rampeau, à savoir :
 - ⇒ courrier de Mme Michelle DUILLOU à Mme MEFTAH de la DDE
 - ⇒ pétition des habitants et des propriétaires de Rampeau,
 - ⇒ courrier de Mme Michelle DUILLOU à la mairie de PONCINS
- du courrier de la Chambre de Commerce et d'Industrie relatif à la vente réalisée à la salle communale par le Sou de l'École pour le marché de Noël.
- Des différentes demandes de subventions (Les Roses de Noël, Collège Léonard de Vinci à St Romain le Puy, AMF). Ces demandes seront étudiées lors de la préparation du budget 2006.
- Des différents courriers de Monsieur GARDET, Maire de FEURS, concernant la situation actuelle de l'Hôpital de FEURS.
- Du courrier de Monsieur Henri ROLAND concernant des fossés creusés par Monsieur CHAVAND.
- Du courrier de Madame LESKO, Inspectrice de l'Education Nationale, souhaitant connaître le nombre d'élèves à la rentrée scolaire.
- Des remerciements de TARENTELE pour la subvention et de Madame Véronique BRUNEL pour la pose de l'antenne.
- De la lettre de démission de Madame Eveline DUILLOU.

14° PREVOIR de refaire le marquage au sol (stop - passages piétons, etc...). Un devis sera demandé à différentes entreprises.

CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION du 26 janvier 2006

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Julien DUCHÉ, Maire.

Mme Séverine BOUCHET et Mr Yann MERIGNEUX étaient absents.

Le Conseil Municipal :

1° *APPROUVE*, à l'unanimité, le procès verbal de la réunion du 29 novembre 2005.

2° *CHOISIT*, à l'unanimité, Monsieur Christophe PIGEON, Géomètre, comme maître d'œuvre pour la réalisation du lotissement communal situé au « Champ de Foire ». Les différentes étapes sont les suivantes :

- ⇒ - Mission 1 Topographie
- ⇒ - Mission 2 Avant projet de lotissement
- ⇒ - Mission 3 Etablissement du dossier de lotissement
- ⇒ - Mission 4 Implantation et bornage des lots
- ⇒ - Mission 5 Document d'arpentage
- ⇒ - Phase 1 Voirie réseaux divers (V.R.D.)
- ⇒ - Phase 2 Consultation des entreprises
- ⇒ - Phase 3 Plus value à la phase 2 dans le cadre d'un marché public
- ⇒ - Phase 4 Direction des travaux

Montant total H.T.	19 386,50 €
T.V.A. 19,60 %	3 799,75 €
MONTANT T.T.C.	23 186,25 €

3° *DECIDE*, à l'unanimité, dans le cadre du lotissement communal, d'acquérir le terrain de Monsieur et Madame PAULET au prix de 10 € le m² T.T.C pour la partie constructible et 5 € le m² T.T.C la partie non constructible.

4° *PREND CONNAISSANCE* du document « NATURA 2000 » joint à la lettre de

Monsieur le Préfet de la Loire en date du 5 janvier 2006. Le Conseil Municipal *DECIDE* d'attendre les différentes réunions prévues (ST ETIENNE-LE-MOLARD le 7 février à 20 h à la mairie et MARCLOPT le 9 février à 20 h salle d'animation), avant de se prononcer sur ce dossier.

5° *ETUDIE et APPROUVE*, par 3 abstentions et 9 pour, le devis de réparation du plafond de la salle communale établi par l'entreprise DUPIN à FEURS et pour un montant de 8 350 € H.T. soit 9 986,60 € T.T.C. et *SOLLICITE* une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des enveloppes cantonales de solidarité.

6° *ETUDIE et APPROUVE*, par 1 contre et 11 pour, le devis de numérisation du cadastre établi par INFOCARTE à ST JUST ST RAMBERT pour un montant de 776 € H.T. soit 928,10 € T.T.C.

7° *ACCEPTÉ*, à l'unanimité, les modifications de statuts de la Communauté de Commune de FEURS EN FOREZ concernant les énergies renouvelables.

8° *PREND CONNAISSANCE* du courrier de Monsieur Charles BICHON acceptant les conditions de vente du chemin situé à Vizézy et *DECIDE* la mise à l'enquête publique.

.../...

9° *DESIGNE* de nouveaux délégués, à savoir :

	TARENTELLE	Madame Michelle DUILLO
	CCAS	Monsieur Michel BRUNON et éventuellement Nadine MICHEL.
Madame	FC Plaine	Monsieur Adrien SIMON

10° *APPROUVE*, par 1 contre, 4 abstentions et 7 pour, l'avenant n° 2 à la convention concernant le groupement de commande départemental d'achat d'électricité.

11° *PREND CONNAISSANCE*:

- des courriers de Monsieur le Maire de FEURS et de Monsieur Jean-Pierre TAITÉ concernant l'avenir de l'hôpital de FEURS et *DECIDE*, par 1 abstention et 11 pour, de signer la motion ayant pour objet d'apporter son attachement à l'hôpital de FEURS.
- -d'un courrier de Monsieur le Préfet relatif au financement des écoles privées, *REFUSE*, à l'unanimité, une telle contrainte budgétaire et *DECIDE* de s'opposer en adressant une lettre aux parlementaires ligériens et aux différentes associations des Maires.
- du courrier de Monsieur Pierre SALOT demandant l'achat des matériaux pour effectuer des travaux d'entretien de la salle du jeu de boules. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

13° EST INFORMÉ :

- de la participation communale au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui s'élève à 15 312 € pour l'année 2006,
- de l'indemnité représentative de logement des instituteurs qui s'élève à 2 522 €,
- du calendrier des appels à la générosité publique,
- de l'attribution de subvention, à savoir :

Travaux de restauration extérieure de l'église	55 338 €
Une étude pour le chauffage de l'église sera demandée à Monsieur BERTIER, Architecte et au SIEL (Syndicat d'Energie de la Loire) :	
Abribus à la Croix Blanche	4 206 €
Ponceau à la Sciolet	3 729 €

- du courrier de Mademoiselle BEFORT Corinne recherchant un emploi,
- du courrier de Monsieur Michel GONZALES recherchant des terrains afin de les viabiliser pour créer un lotissement,
- du courrier de Monsieur Robert FOYATIER concernant la vitesse excessive dans le hameau de Goincet,
- de différents courriers syndicaux,
- de l'entrevue avec Monsieur et Madame BEAU concernant l'éventuelle reprise du bar « Chez Sam »,
- des remerciements pour les friandises de fin d'année,
- des différents comptes rendus de travaux et de réunions.

14° PREVOIT une réunion de la commission fleurissement le samedi 11 février 2006 à 14 heures devant l'église.

Questions diverses :

- marquage au sol - panneaux
- éclairage sous le préau
- trou dans le mur du préau
- extension éclairage à Vizézy (nouvelles maisons)

CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION ORDINAIRE du 23 février 2006

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Julien DUCHÉ, Maire.
Mme Séverine BOUCHET et Mr Yann MERIGNEUX étaient absents excusés, Mme Marthe PERRAT et Mr Michel BRUNON étaient absents.

Le Conseil Municipal :

1° APPROUVE, à l'unanimité, le procès verbal de la réunion du 26 janvier 2006.

2° PREND CONNAISSANCE des comptes rendus de réunions concernant les énergies renouvelables (production d'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques) et **DÉCIDE** de s'inscrire dans ce projet.

3° ETUDIE le programme NATURA 2000 et **PREND CONNAISSANCE** des réunions qui se sont déroulées à ST ETIENNE LE MOLARD et à MARCLOPT (exploitants, propriétaires, chasseurs, pêcheurs étaient représentés). Le site de la Plaine du Forez pose problème, trop d'incertitudes planent sur ce projet concernant notamment l'activité agricole. Le conseil municipal **DÉCIDE**, par 8 oui et 2 abstentions de s'opposer à ce projet NATURA 2000.

4° DÉCIDE d'inscrire au budget primitif 2006 « section investissement » différents travaux, à savoir :

- plafond de la salle communale
- travaux extérieurs de l'église
- aménagement paysager autour de l'église
- aménagement zone de loisirs du Lignon
- panneaux de signalisation
- marquage routier
- ponceau à Goincet
- changement lame de coupe de la tondeuse

et **PREVOIT** également :

- chauffage de l'église
- rénovation école
- renouvellement canalisation station relevage à Vizézy
- câblage armoire pompe relevage

et **SOUHAITE** que le budget soit construit sur une augmentation de 1 % des taux d'imposition.

Un budget annexe sera présenté concernant le lotissement communal.

5° *PREND CONNAISSANCE* d'un courrier préfectoral concernant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et *APPROUVE*, par 3 abstentions et 7 oui, ce projet.

6° *ETUDIE et APPROUVE* le devis de marquage de la DDE mais *DECIDE* de ne pas effectuer le traçage du plateau sportif.

7° *ACCEPTE* un chèque de 170,64 € de ELAN BUREAUTIQUE concernant le remboursement au prorata temporis de l'ancien dossier de location du copieur de l'école.

8° *PREND CONNAISSANCE* :

- de différents courriers préfectoraux concernant les problèmes liés à la grippe aviaire :
 - ❖ recensement, dans les mairies, de tous les oiseaux détenus par les particuliers (volaille + oiseaux d'ornement)
 - ❖ enlèvement des cadavres d'oiseaux mort
 - ❖ du courrier de GROUPAMA concernant les volets de la mairie qui se sont détériorés très rapidement. Ces désordres relèvent d'une garantie de bon fonctionnement de 2 ans à réception des travaux.

Le conseil municipal décide de renégocier le contrat d'assurance avec GROUPAMA et de consulter d'autres assurances.

- ❖ du courrier de l'Ecole publique de PONCINS souhaitant l'acquisition de divers matériels :
 - 6 couchettes
 - 10 tapis d'activité sportive
 - un ordinateur portable

Le conseil municipal décide l'achat des 6 couchettes pour cette année, pour les tapis et l'ordinateur un partenariat, avec le Sou de l'Ecole, sera envisagé.

- des courriers relatifs aux frais de scolarité des enfants scolarisés dans les écoles privées et décide, par 9 oui 1 abstention, de signer la délibération demandant l'abrogation de l'article 89 de la loi d'août 2004 imposant aux communes de résidence de supporter ces frais.

9° EST INFORMÉ,

- dans le cadre de l'ATESAT, (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) des actions réalisées pour la commune au cours de l'année 2005,
- du courrier de la DDAF concernant le Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA), mise aux normes des exploitations d'élevage avant le 31/12/06,

10° DÉCIDE de limiter la vitesse à 50 km/h dans le village ainsi que dans le hameau de Goincet du carrefour « abribus » D18 au carrefour central (Mme VACHERON - Mr PICOLET)

11° DESIGNE, par 1 abstention et 9 pour, Monsieur Jean-François CHAUVE comme délégué suppléant au Transport Scolaire du Pays d'Astrée.

12° DECIDE de porter le nombre de délégués au Centre Communal d'Action Social à 6 et *DÉSIGNE*, par 1 abstention et 9 pour, Monsieur Michel BRUNON et Madame Nadine MICHEL.

12° PREND CONNAISSANCE :

- des différents courriers concernant l'hôpital de FEURS.
- Du courrier du CPNA souhaitant l'installation permanente d'une télévision dans la salle des loisirs,
- Du courrier de Madame Patricia BONFILS, Présidente de la GVP signalant que depuis quelques semaines, la salle communale n'est pas propre,
- Du courrier de Monsieur André DUBIEN concernant la parcelle de terrain de Monsieur THEVENON

EST INFORMÉ de la naissance de GUILHEM au foyer de Didier et Laurence GIRAUDET - THIOLLIER, domiciliés aux Vaccants.

CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION ORDINAIRE du 27 mars 2006

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Julien Duché, Maire.
Madame BOUCHET Séverine et Monsieur Yann MERIGNEUX étaient absents excusés.

Le Conseil Municipal :

1° ETUDIE et APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2005 de la commune, à savoir :

Recettes de fonctionnement	398 786,18 €	
Dépenses de fonctionnement	328 246,27 €	
Excédent	70 539,91 €	
Résultat de clôture		141 327,68 €
Recettes d'investissement	80 061,35 €	
Dépenses d'investissement	132 195,23 €	
Déficit	- 52 133,88 €	
Résultat de clôture		- 91 866,39 €

2° ETUDIE et APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif assainissement 2005, à savoir :

Recettes d'exploitation	20 708,02 €	
Dépenses d'exploitation	11 272,19 €	
Excédent	9 435,93 €	
Résultat de clôture		22 536,12 €
Recettes d'investissement	8 137,00 €	
Dépenses d'investissement	10 272,61 €	
Déficit	- 2 135,61 €	
Résultat de clôture		8 801,77 €

3° APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion du budget principal 2005 et du budget assainissement 2005, établi par Monsieur PACAUD, Percepteur.

4° DECIDE, à l'unanimité, d'affecter la somme de 137 723,39 € en recette investissement (compte 1068) et la somme de 3 604,29 € en recette de fonctionnement (compte 002) pour le budget communal.

5° DECIDE, à l'unanimité, d'affecter la somme de 22 536,30 € en recette de fonctionnement (compte 002) et la somme de 8 801,77 € en recette investissement (compte 001) pour le budget assainissement.

6° DECIDE, par 9 oui et 3 abstentions, d'augmenter de 1 % les taux de la taxe d'habitation, de la taxe du foncier bâti et de la taxe professionnelle et de la taxe du foncier non bâti :

- taxe d'habitation 8,02 % au lieu de 7,94 %
- foncier bâti 10,82 % au lieu de 10,71 %
- Foncier non bâti 35,17 % au lieu de 34,82 %
- Taxe professionnelle 13,98 % au lieu de 13,84 %

DESIGNATION DES TAUX	TAUX	BASE	PRODUIT
Taxe d'habitation	8,02	897 600	71 988
Foncier bâti	10,82	515 300	55 755
Foncier non bâti	35,17	69 200	24 338
Taxe professionnelle	13,98	340 400	47 588
TOTAL		1 822 500	199 669

7° *ETUDIE* les demandes de subventions et *VOTE* celles accordées aux sociétés locales et diverses organisations :

ADAPEI	110 €
ADMR Pays d'Urfé	50 €
Amicale Boule	150 €
Amicale Classe 64	15 €
Association Forézienne des Accordéonistes	20 €
Association Culturelle Poncinoise (ACP)	150 €
Association des Paralysés de France	50 €
Autisme Forez	50 €
Bibliothèque Centrale de Prêt	50 €
CFA BTP	30 €
CFA Les Mouliniers	45 €
Club Handisport	80 €
Club Pêche Nature de l'Astrée	150 €
Comité de la Foire	150 €
Comité des Fêtes	
Croix Rouge de FEURS	50 €
Fanfare	350 €
FNACA	80 €
Football Club de la Plaine	350 €
Gymnastique Volontaire Poncinoise	150 €
Lycée Privé E Gautier - Ressins	15 €
Lycée des Monts du Lyonnais	15 €
Pétanque Poncinoise	150 €
Prévention routière	15 €
Rats musqués	120 €
Sou de l'école	850 €
Tennis Club Poncinois	150 €
Tarentelle	150 €

Transport Scolaire Feurs Rive Gauche	848 €
USEP	100 €
Virus Concept Car	150 €

9° ETUDIE et VOTE, à l'unanimité, le budget primitif 2006 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement	359 904 €
Section d'investissement	335 360 €

10° ETUDIE et VOTE, à l'unanimité, le budget primitif assainissement 2006 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Section d'exploitation	44 136 €
Section d'investissement	143 207 €

Des travaux importants sur le réseau sont prévus pour cette année (122 207 €).

Une subvention de 55 000 € est attendue et un emprunt de 40 000 € sera souscrit.

11° DECIDE, à l'unanimité, de créer un budget annexe pour le lotissement communal et de l'assujettir à la TVA

12° APPROUVE, à l'unanimité, le budget annexe du lotissement, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement	561 000 €
Section d'investissement	550 000 €

13° APPROUVE, par 11 oui et 1 abstention, le projet de PLU qui comprend :

- rapport de présentation
- projet d'aménagement et de développement durable
- carte de zonage
- règlement
- carte et textes des servitudes et contraintes
- liste des emplacements réservés
- annexes

L'enquête publique aura lieu vraisemblablement en septembre 2006.

14° ETUDIE le projet du lotissement "VAL DU LIGNON" pour lequel Monsieur PIGEON a élaboré deux découpages, l'un de 11 lots et l'autre de 10 lots et CHOISIT le projet de 11 lots par 8 pour, 1 abstention et 3 pour le projet de 10 lots.

15° PREND CONNAISSANCE du courrier de Monsieur Olivier TISSOT qui, suite à l'acquisition du dépôt de Monsieur Noël BOUGAIN au Champ de Foire, souhaite acheter une partie de la parcelle communale (320 m²) et souhaite également raccorder ce bâtiment au réseau assainissement.

Le conseil municipal accepte de vendre 320 m² au prix de 12 € le m² T.T.C. Tous les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.

16° PREND CONNAISSANCE du courrier de l'entreprise THOMAS SA de MONTROND LES

BAINS souhaitant réaliser une gravière sur des parcelles situées à Bruliolles.

Le conseil municipal n'est pas favorable à une telle réalisation.

17° PREND CONNAISSANCE de deux courriers de Monsieur Fabrice THOMAS désirant acquérir

- un chemin "sans issue" jouxtant ses parcelles situées aux Odinets. Le conseil municipal accepte cette transaction. Un accord sur le prix se fera avec la commune de CHAMBÉON, propriétaire de la moitié de ce chemin,
- une partie des artéριοles du Canal du Forez. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

18 EST INFORMÉ :

- du courrier de la FCPE concernant le litige entre les communes et cette fédération,
- des courriers de Monsieur Jean-Claude FRECON, Sénateur, concernant le financement des écoles privées et une loi sur l'agriculture,
- du courrier de Monsieur Michel BAROUX demandant l'autorisation d'aménager le fossé en face de l'entrée de sa parcelle située à la Roche (tuyau, remblai...) et du courrier souhaitant une réponse pour sa demande d'implantation d'un camping,
- du courrier de Madame VAGINAY, députée, concernant les subventions pour les agriculteurs,
- du courrier de Monsieur le Préfet concernant NATURA 2000, le projet n'a pas été modifié,
- du courrier du SIEL (Syndicat d'Energie de la Loire) concernant l'éclairage du carrefour et de l'abri bus de la Croix Blanche. 2 052 € restent à la charge de la commune,
- des subventions du Conseil Général (enveloppe cantonale de solidarité,
 - Station de relevage 3 771 €
 - Tondeuse 988 €
- du courrier du Tribunal de Grande Instance de MONTBRISON informant des points d'accès au droit-prévention des violences conjugales,
- du courrier du centre de handicapés "le Domaine de l'Arzille à FEURS qui organise sa marche le 10 mai 2006,
- de l'assemblée générale de la médiathèque le vendredi 14 avril à 18 h,
- des remerciements des enfants de Monsieur GILET,
- des remerciements de Claudette DURON pour la section scrabble,
- de la naissance de MILLA, au foyer de Carine et Anthony CHARPINET

CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION ORDINAIRE du 9 mai 2006

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Julien Duché, Maire. Madame Séverine BOUCHET, Monsieur Yann MERIGNEUX et Madame Pascale LOCQUET qui avait donné pouvoir à Monsieur Christian DELORME, étaient absents excusés. Madame Michelle DUILLOIN était absente.

Le Conseil Municipal :

1° *APPROUVE*, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2006,

2° *ETUDIE* le projet de Monsieur Christophe PIGEON concernant le lotissement communal « Le Val du Lignon, à savoir :

- Note de présentation
- Règlement
- Programme des travaux
- Cahier des charges
- Divers plans

et *APPROUVE*, à l'unanimité, la demande d'autorisation de lotir,

3° *ETUDIE* deux devis relatifs au lotissement « Le Val du Lignon » :

- | | | | |
|-------------------------|---|-------------------|------------------|
| - Etude géologique | : | Entreprise CFEG - | 3 711,82 € T.T.C |
| - Dossier loi sur l'eau | : | Entreprise C2i | 3 588,00 € T.T.C |

et *APPROUVE*, à l'unanimité, ces deux devis,

4° *PREND CONNAISSANCE* du résultat de l'enquête publique concernant la vente du chemin à Vizézy, à Monsieur et Madame BICHON. Monsieur Bernard PAGNON, Commissaire-enquêteur a noté deux oppositions à cette vente. Il constate que ce chemin ne donne pas d'accès direct à la rivière. Il donne un avis favorable à cette vente.

5° *APPROUVE*, à l'unanimité, l'enquête publique concernant la vente du chemin à Monsieur et Madame BICHON, à Vizézy.

6° *DÉCIDE* de souscrire un emprunt de 60 000 € pour financer les travaux de l'église,

7° *ETUDIE* les devis relatifs aux travaux supplémentaires de l'église :

- | | |
|----------------------------------------------------------|-----------------|
| - Lot n° 1 - échafaudage - maçonnerie - pierre de taille | 8 357.50 € H.T. |
| - Lot n° 2 - charpente - couverture - cuivrierie | 3 762.20 € H.T. |
| - Lot n° 3 - serrurerie | 185.00 € H.T. |
| Restoration vitraux | 3 120.00 € H.T. |

APPROUVE ces devis et *CHARGE* Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

8° PREND CONNAISSANCE d'un nouveau devis de APTITUDES AMENAGEMENT concernant la reproduction de 16 dossiers supplémentaires du PLU pour un montant de 629.57 € T.T.C

9° ETUDIE une proposition d'installation d'un système de télé sécurité à la mairie suite au cambriolage du 28 mars 2006. et *APPROUVE*, par 7 oui et 4 abstentions, le devis de GROUPAMA - SPARA qui s'élève à 1 266.23 € T.T.C

10° APPROUVE, à l'unanimité, le retrait de la commune de CLEPPÉ du Syndicat Intercommunal du Forez,

11° DÉCIDE l'installation de 20 m2 de panneaux photovoltaïques,

12° DECIDE de prévoir des réunions de concertation avec les riverains des différents chemins communaux posant actuellement des problèmes de remise en état.

13° PREND CONNAISSANCE :

- des interventions du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) sur la commune au cours de l'année 2005,
- du courrier du Conseil Général concernant la nouvelle édition de la « Semaine bleue » en faveur des retraités et personnes âgées qui se déroulera du 16 au 22 octobre 2006,
- du courrier de la Communauté de Communes de FEURS EN FOREZ concernant la promotion de l'usage du vélo en Forez,
- du courrier de Monsieur François ROCHEBLOINE, Député de la Loire, concernant l'Arménie,
- du courrier de Monsieur Henri NIGAY, Conseiller Général, relatif aux enveloppes cantonales

14° EST INFORMÉ :

- de la réunion avec les représentants UFOLEP le 30 mai 2006 pour l'organisation de la Ligérienne le 24 juin 2006
- de la Fête des Mères le dimanche 28 mai à 10 h 30
- fleurissement de la commune :
 - préparation 16/05/06 à 9 h
 - plantations 17/05/06 à 14 h

PRESENTE ses condoléances à Monsieur Adrien SIMON suite au décès de son père et à Monsieur Jean-François CHAUVÉ suite au décès de son frère.

CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION ORDINAIRE du 7 juin 2006

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Julien Duché, Maire.
Madame Séverine BOUCHET et Monsieur Yann MÉRIGNEUX étaient absents excusés.

Le Conseil Municipal :

1° *APPROUVE*, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 9 mai 2006,

2° *APPROUVE*, à l'unanimité, les résultats de la commission d'appel d'offres concernant les travaux supplémentaires de l'église, à savoir :

- lot n° 1	8 357.50 € H.T.
- lot n° 2	3 762.20 € H.T.
- lot n° 3	185.00 € H.T.

3° *APPROUVE*, par 1 abstention et 11 pour, la modification des statuts de la Communauté de Communes de Feurs-en-Forez. Ces statuts ont été approuvés par le conseil communautaire du 22 mai 2006,

4° *APPROUVE*, par 1 abstention et 11 pour, l'adhésion de la Communauté de Communes de Feurs-en-Forez au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et de la Toranche (SMAELT),

5° *DECIDE*, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commande pour l'achat des panneaux photovoltaïques,

6° *APPROUVE*, à l'unanimité, deux devis estimatifs de la SAUR concernant le lotissement « le Val du Lignon »

- alimentation du lotissement	18 323.53 € T.T.C.
- renforcement réseau et pose d'un poteau incendie	16 545.73 € T.T.C.

7° *PREND CONNAISSANCE* :

- du courrier de l'Inspection Académique relatif à la carte scolaire pour la rentrée 2006,
- du compte rendu de la consultation NATURA 2000 sur la Plaine du Forez,
- du courrier de Monsieur Olivier TISSOT qui n'accepte pas la proposition du conseil municipal (12 € T.T.C. le m²) concernant le prix du terrain qu'il désire acheter à la commune. Il propose 2 €. Le conseil municipal décide, par 1 abstention et 11 pour, de maintenir son offre,
- du courrier de Monsieur et Madame Jean-Louis RIVET demandant une extension de l'éclairage public à l'entrée du hameau de Vizézy. Une étude globale sera réalisée sur l'ensemble de la commune en 2007,
- du courrier de Madame la Sénatrice de la Loire, Madame MATHON, relatif aux frais de fonctionnement des écoles privées.

8° *EST INFORMÉ* :

- journée portes ouvertes vendredi 23 juin 2006 à SCP PIGEON - TOINON
- assemblée générale du Football Club de la Plaine vendredi 9 juin à CLEPPÉ

ADRESSE ses félicitations à Monsieur et Madame Christian DELORME pour la naissance d'AGATHE au foyer de Stéphane et Stéphanie DELORME

BP 2006 Investissements			Dépenses				
N°	Article	Objet	Prévu 2005	Réalisé	Report	Nouveaux	Total 2006
	2315	Opérations d'ordre budgétaire					
	2184	Mobilier		738.75			
		Outillage	4 000.00	833.41		2 200.00	2 200.00
	21757	Mairie Informatique	3 600.00	3 290.20			
		Plafond salle communale				11 000.00	11 000.00
		Voirie	40 000.00	44 930.17		10 000.00	10 000.00
		Panneaux Marquage				4 000.00	4 000.00
		Église	130 000.00	11 054.73	118 945.00	16 055.00	135 000.00
		Contrat de rivière	10 000.00			12 149.00	12 149.00
	202	PLU	20 000.00	11 362.00	8 636.00	2 006.00	10 642.00
	1641	Emprunts : Capital	60 000.00	58 440.95		57 000.00	57 000.00
	16411	Emprunts					
	165	Dépôts et cautionnement	1 500.00	1 545.02		1 500.00	1 500.00
	20	Dépenses imprévues	4 598.00				
	1	Déficit investissement	39 733.00			91 867.00	91 867.00
		Total	313 431.00	132195.23	127 581.00	207 777.00	335 358.00

BP 2006 Investissements			Recettes				
N°	Article	Objet	Prévu 2005	Réalisé en €	Report	Nouveaux	Total 2006
		1 Solde d'exécution d'investissement reporté					
	1325	Opérations d'ordre budgétaire					
79		Travaux appartement					
	1323	Subvention PLU	10 000.00	5 225.00	5 726.00		5 726.00
		Subvention voirie	17 000.00		20 662.00		20 662.00
		Subvention ponceau				3 700.00	3 700.00
		Subvention église	55 000.00		55 338.00		55 338.00
	1383	Subvention Lignon	6 900.00			6 900.00	6 900.00
		Enveloppes cantonales (1 500.00	249.00		988.00	988.00
		DGE Informatique	1 800.00	1 538.00			
	16411	Emprunts en unités mon	90 000.00	27 000.00		50000.00	50000.00
	16412	Réaménagement de prêt					
	165	Dépôts et cautions (app	1 500.00	1 250.00		1 500.00	1 500.00
	1068	Affectation des résultats	39 733.00	39 732.51		137 722.00	137 722.00
	10222	Fonds de Compensation	1 111.00	1 111.64		1 916.00	1 916.00
	21	Virement de la section c	83 887.00			49 906.00	49 906.00
	1383	Plateau sportif					
	2111	Terrain	5 000.00	3 955.20		1 000.00	1 000.00
		Total	313 431.00	80 061.35	81 726.00	253 632.00	335 358.00
18							

		Prévu 2005	Réalisé en €	2006
60221	Combustibles et carburants			
60222	Produits d'entretien	500.00		
60611	Eau et assainissement	700.00	985.73	1 000.00
60612	Energie-électricité	23500.00	23 534.73	26 000.00
60621	Combustibles	1000.00	1 246.85	1 500.00
60622	Carburants	150.00	174.30	200.00
60631	Fournitures d'entretien	800.00	512.23	800.00
60632	Fournitures de petit équipement	3500.00	2 638.48	3 500.00
60633	Fournitures de voirie			
60636	Vêtements de travail	400.00	221.31	400.00
6064	Fournitures administratives	2950.00	1 559.88	3 000.00
6065	Livres, disques, cassettes	300.00	368.97	400.00
6067	Fournitures scolaires	4000.00	3 989.05	4 000.00
6135	Locations mobilières	2000.00	1 544.80	2 000.00
61521	Entretien de terrain	2000.00	1 505.97	2 000.00
61522	Entretien de bâtiments	7700.00	7 018.37	9 000.00
61523	Entretien de voies et réseaux	8000.00	7 829.91	9 400.00
61551	Entretien matériel roulant	6000.00	920.04	3 000.00
61558	Entretien autres biens mobiliers			
6156	Maintenance	2500.00	2 582.28	3 000.00
616	Primes d'assurance	5000.00	5 533.35	6 000.00
6182	Documentation générale et technique	400.00	320.46	400.00
6188	Autres frais divers	100.00		100.00
6225	Indemnités comptable et régisseur	400.00	327.41	400.00
6226	Honoraires	600.00		
6231	Annonces et insertions	1200.00	586.57	1 000.00
6232	Fêtes et cérémonies	7000.00	6 382.86	5 000.00
6247	Transports collectifs	300.00	291.00	300.00
6261	Frais d'affranchissement	700.00	665.00	700.00
6262	Frais de télécommunication	2000.00	2 156.30	2 500.00
6281	Cotisations	100.00	86.00	100.00
6338	Concours divers (cotisations)			
63512	Taxes foncières	1000.00	1 031.00	1 100.00
6353	Impôts indirects	200.00	116.00	200.00
6354	Droits d'enregistrement			
6358	Autres droits			
	011 Charges à caractère général	85000.00	74128.85	87 000.00
6336	Cotisation CNG, CG de la FPT	2000.00	1 422.06	1 500.00
6338	Autres impôts et taxes		90.22	500.00
6411	Rémunération principale PT	95000.00	82 762.76	85 000.00
				19

6413	Rémunération principale PNT	7000.00	3 025.82	3 000.00
6416	Emplois d'insertion		3 618.96	11 000.00
6451	Cotisations à l'URSSAF	13000.00	13 749.56	15 000.00
6452	Cotisations aux mutuelles			
6453	Cotis. caisses de retraite (CNRACL, IRCAN)	22400.00	22 464.51	24 000.00
6454	Cotisations ASSEDIC	100.00	355.00	500.00
6455	Cotisations Assurances Personnel	5000.00	6 182.58	8 000.00
6456	Cotisations FNC Supplément Familial			
6475	Médecine du travail	500.00	543.99	500.00
	012 Charges de personnel	145000.00	134 215.46	149 019.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00		
6531	Indemnités élus	25000.00	23 411.66	30 000.00
6533	Cotisations retraite élus (IRCANTEC, FONI)	2000.00	1 873.10	3 000.00
654	Pertes sur créances irrécouvrables			
6552	Aide sociale du Département			
6553	Service d'incendie	15215.00	15 216.00	15 312.00
654	Pertes sur créances irrécouvrables			
6554	Contribution orga. regroupés (SICTOM, SI)	55165.00	56 902.16	4 668.00
6555	Contributions au CNFPT			
6558	Autres dép. obligatoires (CES, Aillot, Equa,	500.00		
652	Subvention assainissement M 49			
65736	Subvention CCAS	20.00	20.00	20.00
65748	Autres organismes droit privé	7000.00	5 402.00	7 000.00
658	Charges subvention gestion courante			
	65 Autres charges de gestion courante	105000.00	102 824.92	60 000.00
6611	Intérêts des emprunts, dettes	13000.00	12 419.84	12 000.00
668	Autres charges financières		48	
	66 Charges financières	13000.00	12 467.84	12 000.00
6714	Bourses et prix	1000.00	504.00	800.00
6718	Autres charges exceptionnelles			
673	Titres annulés (exercice antérieur)		150.00	200.00
675	Valeur comptable immobilisations cédées	5000.00	3 955.20	1 000.00
678	Autres charges exceptionnelles			
	67 Charges exceptionnelles	6000.00	4 609.20	2 000.00
22	Dépenses imprévues fonctionnement	10000.00		
23	Virement à la section d'investissement	83887.00		49 906.00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	447887.00	328 246.27	359 925.00
20				

B.P. 2006

Section de Fonctionnement

Recettes

		Prévu en 2005	Réalisé en €	2006
70311	Concessions dans les cimetières		1561.73	
70312	Redevances taxes funéraires	1500.00	1 578.00	500.00
70323	Redevance occupation domaine public			
7035	Droits de chasse et pêche	50.00	116.19	50.00
70388	Autres redevances et recettes			
70611	Redevances ordures ménagères	50000.00	50 280.00	
7068	Autres redevances et droits GROUPAMA			
7083	Locations diverses : Salle Communale	1450.00	2 572.39	2450.00
	70 Vente de produits	53 000.00	56 108.31	3000.00
7311	Contributions directes	187 000.00	187 442.00	199620.00
7323	Etat/compens.taxe prof.			
7324	Etat/compens. exonér. de TF			
7325	Etat/compens. exonér. de TH			
7336	Droits de place	120.00	210.00	
7361	Droits licence débits de boisson			
7363	Impôts sur les spectacles			
73811	Taxe add. droits de mutation	7 880.00	13 340.13	10380.00
7382	Permis de chasser			
	73 Impôts et taxes	195 000.00	200992.13	210000.00
7411	Dotations forfaitaire	89671.00	89 671.00	91159.00
74121	Dotation Solidarité Rurale 2ème fraction	8329.00	10 283.00	10020.00
74126	Dot. progression minimale			
742	Dotations élus locaux	2200.00	2 479.00	2000.00
746	DGD			
74718	Autres			
7472	Région			
7478	Autres organismes		1 125.49	800.00
7473	Subv. Département		197.36	
74831	Attribution du FNTP			
74831	Attribution du FDTP		2 961.00	
74833	Compensation de l'Etat : Taxe professionnelle	2374.00	1 690	3949.00
74834	Compensation de l'Etat : Taxe foncière	902.00		5541.00
74835	Compensation de l'Etat : Taxe d'habitation	3324.00	5 082.00	4331.00
7488	Autres attributions et participations			
	74 Dotations, subventions	106 800.00	113 488.85	117800.00
752	Revenus des immeubles	16200.00	16 682.12	16700.00
758	Produits divers de gestion courante	800.00	793.47	800.00
	75 Autres produits de gestion courante	17 000.00	17 475.59	17500.00
6419	Remboursement sur rémunération Personnel		6 241.64	7000.00
6459	Remboursement sur charges de Sécu.			
	013 Atténuations de charge		6 214.64	7000.00
7713	Libéralités reçues (Camp, Feu d'artifice)	300.00	525.50	
778	Autres produits exceptionnels		25.96	
775	Vente terrain	5 000.00	3 955.20	1000.00
	77 Produits exceptionnels	5300.00	4 506.66	1000.00
2	Excédent antérieur reporté Fonct.			
768	Reprise balance d'entrée			
	002 Excédent antérieur reporté Fonct.	70 787.00		3606.00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	447887.00	398 786.18	359906.00

Assainissement M 49

		Prévu 2005	Réalisé	2006
INVESTISSEMENT				
Dépenses				
1	Déficit antérieur reporté			
1643	Emprunts et dettes assimilées	10500.00	10272.61	12 000.00
21	Immobilisations corporelles	7137.00		122 207.00
	Travaux canalisation pont Vizézy			9 000.00
2315	Immobilisations en cours			
203	Etudes : diagnostic assain.	22000.00		
	Total	39637.00	10272.61	143207.00
Recettes				
1	Excédent antérieur reporté	10 937.00		8 801.00
13	Subventions Contrat de rivière	9000.00		
13	Subvention réseau			55 000.00
	Subvention canalisation pont Vizézy			3 770.00
1068	Apports, dotations, réserves			
16	Emprunts reçus			40 000.00
276	Autres créances immobilisées			
28031	Amortis. des immobilisations			6 991.00
28153	Amortis. des immobilisations	8 137.00	8137.00	8 339.00
5	Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	11563.00		20 306.00
	Total	39 637.00	8137.00	143 207.00
EXPLOITATION				
Dépenses				
62, 709	Autres charges externes	2000.00	397.69	2 000.00
6152	Sur bien immobiliers		287.60	
6156	Entretien Réparation	10000.00	787.95	5 000.00
673	Pertes sur créances irrécouvrables	400.00		
661	Charges financières	2000.00	1661.95	1500.00
6811	Dotations aux amortissements	8137.00	8137.00	15 330.00
6	Autofinancement			20 306.00
	Déficit antérieur reporté			
	Total	22537.00	11272.19	44136.00
Recettes				
7061	Prestations de service : redevance	20000.00	19958.02	20 000.00
704	Travaux de branchements	1000.00	750.00	1 600.00
768	Autres produits financiers			
2	Excédent	13100.00		22 536.00
74	Subventions d'exploitation			
22	Total	34100.00	20708.02	44 136.00

FANFARE ST GERMAIN LAVAL - PONCINS

Sans la musique, la vie serait une erreur

« Sans la musique, la vie serait une erreur » déclarait Nietzsche. De tous temps, elle a marqué son époque et s'est révélée porteuse d'espoir, en particulier durant les moments les plus difficiles de l'histoire. Qu'on se souvienne qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, chaque commune disposait alors de sa fanfare et les fêtes, patronales et « classes », vibraient au son du clairon accompagné des roulements de tambours.

Mais les temps changent, pour le bien-être de l'humanité semble-t-il. Les sociétés faites de bénévoles se font plus clairsemées et les fêtes prennent une orientation sinistrement muette avant de s'éteindre naturellement.

La commune de Poncins n'échappe pas totalement à la règle. « L'avant garde du Lignon » en témoigne. Elle a connu son heure de gloire du temps du curé Béal avant de se rendre à l'évidence et se ranger sous une bannière de l'union : Saint Germain Laval - Poncins dans un mariage de raison durable.

Cela permet de commémorer honorablement et avec un certain éclat le 8 mai et le 11 novembre. La sonnerie « Aux morts » retentit à la mémoire des disparus et « la Marseillaise » lance ses accents patriotiques. Ces cérémonies sont cadencées d'un défilé de type militaire à l'attention des officiels et de la population. Mais cantonner la fanfare de Saint Germain Laval - Poncins dans ce rôle serait pour le moins réducteur. Outre les services, elle anime les fêtes de la région.

Depuis peu, consciente des nécessités d'évolution, la société opère sa mue. Il y va de sa survie. Les compositions militaires se font rares, la pépinière de musiciens qu'était le service militaire s'est tarie, les motivations évoluent et les attentes s'expriment différemment.

Ainsi, les uniformes ont laissé l'austérité d'un autre temps au placard au profit de tenues aux couleurs vives et chatoyantes. Le programme musical fait la part belle aux œuvres modernes et plébiscitées du public. Les productions, données en concert comme en 2005 en l'église de Poncins, invitée de la chorale « Mélodie » et en 2006 à Balbigny, témoignent de son renouvellement.

C'est donc une image relookée qui se construit. Elle impose de nouvelles compétences. Les « anciens » retournent sur les bancs de l'école ou plus exactement derrière les pupitres, et les jeunes sont sensés faire une entrée attendue impatiemment. Il s'agit bien de se donner les moyens pour éviter une disparition inéluctable sans une re-dynamisation de la motivation de ses membres.

Bien sûr, cela nécessite un minimum de travail. En septembre 2005 la création d'une école de musique à Poncins a vu le jour. 11 élèves la pratiquent régulièrement.

Les jeunes d'abord : Dorine et Fanny Michel, Manon Roche et Florianne Montrobert (de St Germain Laval. Les adultes ensuite : Jean-Louis Maurines, Georges et Chantal Savy, Armand Michel ainsi que Patricia Montrobert (la maman de Florianne. Tous étaient alignés sur le même départ des connaissances sauf que la plus jeune était âgée de 8 ans alors que l'autre extrême flirtait allègrement dans la catégorie des jeunes retraités.

En quelques mois, ils sont passés de la découverte de leur première note de musique à la maîtrise d'un instrument à vent (trompette, bugle, euphonium. L'apprentissage couvre tous les domaines requis pour une bonne pratique instrumentale : lecture rythmique et chantée, théorie, dictée musicale et bien sûr l'instrument.

Enfin, fidèles parmi les fidèles, Jeannot Duron et Marius Duché, après 50 années de pratique assidue au tambour, s'initient à la percussion, prouvant ainsi qu'il n'est pas d'âge pour s'améliorer.

La première pierre consolidant l'édifice de la société étant ainsi posée, il faudra quand même l'étayer de structures efficaces pour qu'elle offre un véritable socle, solide et résistant aux intempéries. Avis aux amateurs !

Les cours sont dispensés en tenant compte des disponibilités des élèves : mercredi de 9 à 10H30 et de 13H30 à 15 heures, le jeudi de 20 à 22H30 et le samedi de 10H30 à 12 heures. Ils sont gratuits et respectent le programme de la Confédération Musicale de France (CMF) de sorte à pouvoir poursuivre avantageusement les cycles d'études dans n'importe quelle école de musique, quel qu'en soit le niveau atteint (notamment en 2^{ème} et 3^{ème} cycle. Ils sont donc sanctionnés par un diplôme de fin d'année reconnu par la CMF. Les examens ont lieu le samedi 8 juillet.

Pour cette première année, les résultats s'annoncent prometteurs, grâce à l'assiduité des élèves et au travail fourni. Une audition publique en avril leur a permis, pour la première fois, de s'exprimer devant un parterre de connaisseurs et d'officiels. Cela fait partie du rythme de progression. Ils sont désormais prêts à affronter l'étape suivante, celle d'un contact avec un public plus nombreux et sans doute plus exigeant.

Ce travail permet à chacun de s'affirmer et de surmonter la timidité juvénile. Il développe la confiance en soi. Sur le plan intellectuel, il initie une démarche novatrice accentuant la capacité analytique sous le double signe de la rigueur et du self-contrôle. C'est notamment ce qui permet de construire une personnalité forte qui révèle souvent une assurance individuelle à sensibilités multiples.

Mais avant tout, le musicien prend plaisir de sa propre production surtout quand le public entre en communion avec lui. Il y trouve l'épanouissement de l'artiste dans ses œuvres et apprécie les nuances comme les couleurs de l'arc-en-ciel. Dans un ensemble qui, de prime abord peut paraître éclectique, il construit une place qui gomme les différences pour en faire l'indispensable pilier de l'équipe. Puis quand la baguette s'immobilise, le corps ressent alors une sérénité profonde, libéré de toutes contraintes. Chacun peut ensuite se retrouver dans une convivialité naturelle où se libèrent toutes les énergies contenues.

Le 30 septembre à 20 H 30, la fanfare de Saint Germain Laval - Poncins organise son premier grand concert public en l'église de Poncins avec la participation exceptionnelle de la fanfare de Balbigny et de la chorale Mélodie. Ce spectacle proposera un programme varié et offrira une surprise mémorable.

L'entrée est libre.

Pour participer aux cours de musique à la rentrée prochaine (gratuits), les candidats sont invités à se faire connaître sans attendre afin de faciliter l'organisation.

Renseignements et inscriptions : Roger Saint Pol
Tél 04 77 27 83 96.



ASSOCIATION CULTURELLE PONCINOISE

Dans le cadre de l'A. C. P., pour répondre à une demande, la bibliothèque a ouvert ses portes dans l'annexe de la salle communale entièrement refaite par la municipalité. Une douzaine de membres de l'A. C. P. assure les permanences.

Un grand choix de livres est présent : romans, aventures, voyages, vie pratique, best-sellers, anciens livres de l'A. C. P. etc..... Les enfants ne sont pas oubliés et leur participation est très active.

Les livres peuvent être emportés ou consultés sur place. Ils sont régulièrement renouvelés par la médiathèque départementale.

A ce jour 90 lecteurs se sont fait connaître et une rotation de 60 livres a lieu par semaine.

La bibliothèque est ouverte à tous.

Permanence tous les vendredis de 16h 30 à 18h 30.

Permanences d'été

Juillet : Le 7 et 28

Août : Le 11 et 25

Dès septembre reprise normale.

Le président

Jean-Louis Maurines

FOOTBALL CLUB DE LA PLAINE

Une nouvelle saison se termine avec les vacances en point de mire.

Les résultats sont variables :

- ❖ Les poussins et les débutants ont disputé leurs premières compétitions sous forme de plateaux. Ainsi pour ces catégories pas de classement, mais une découverte du football.
- ❖ Les benjamins honneur terminent 6^{ème} et ont fait une bonne participation en coupe.
- ❖ Les benjamins promotion avec leur 10^{ème} place ont fait pour le mieux, suite à quelques défections de joueurs en cours de saison.
- ❖ Les moins de 15 ans en entente avec Chambéon ont espéré longtemps finir 1^{er} mais ils ont été dépassé par Panissières sur le fil.
- ❖ Les anciens du critérium, fidèles à eux-mêmes finissent 5^{ème} en 2^{ème} série.
- ❖ Les seniors 2 ont obtenu une belle 5^{ème} place en 4^{ème} série.
- ❖ Les seniors 1 ont fait la course en tête avec Astrée (St Etienne le Molard, Montverdun, St Agathe) pour le titre. Pour finir finalement à 2 points du 1^{er}. Une 2^{ème} place synonyme de montée en 2^{ème} division.

Ainsi pour la saison prochaine, toutes les équipes sont réengagées dans leur catégorie respective.

Aussi, si vous cherchez une activité sportive collective, pour vos enfants pour la saison 2006/2007, le FCP accueille les enfants à partir de 6 ans (garçons et filles). Le F C Plaine pour les plus grands ce sont aussi des équipes seniors et une équipe critérium. Si vous êtes nouveaux résidents dans le village, vous pouvez prendre contact auprès des responsables suivants :

❖ Joël	LIANGE	04.77.26.51.14	Seniors
❖ Eric	MENAR	06.13.54.06.09	Anciens
❖ Bruno	THÉRON	04.77.28.91.43	- 15 ans
❖ Stéphane	RANC	04.77.27.81.41	Débutants
❖ Pascal	GOUTTE	04.77.27.88.25	Benjamins + Poussins

Le bureau du FC Plaine remercie les dirigeants et entraîneurs de toutes les catégories qui ont œuvré à l'école de foot le mercredi et accompagné les équipes les week-ends. Enfin, toute personne désireuse d'apporter son soutien à l'équipe dirigeante sera la bienvenue.

Quelques dates à retenir pour la nouvelle saison :

- Lundi 21 août 2006 : reprise des entraînements seniors
- Samedi 21 octobre : soirée du Club salle des fêtes à Cleppé

NOUVELLES LOCALES

Concours du Fleurissement Communal 2005 :

Catégorie A : Maison avec cour ou jardin :

- | | |
|------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 1) Monsieur et Madame Jean METTON | 17) Monsieur et Madame Daniel VEFOR |
| 2) Monsieur et Madame Lucien THIVOLET | 19) Monsieur et Madame Louis TERRASSE |
| 3) Monsieur Guy CHARLIOT | 20) Monsieur et Madame Michel THIOLLIER |
| 4) Monsieur et Madame Serge GROS | 21) Monsieur et Madame Armand MICHEL |
| 5) Monsieur et Madame André RANG | 22) Monsieur et Madame Adélio AFONSECA |
| 6) Monsieur et Madame Jean-Louis RIVET | 22) Monsieur et Madame Georges THIVOLET |
| 7) Monsieur et Madame Michel ARVIN-BEROD | 24) Monsieur et Madame Jean Paul PERRAT |
| 8) Monsieur et Madame Bernard PAGNON | 25) Monsieur et Madame Michel GAUMOND |
| 9) Monsieur et Madame Albert CHAFFANGEON | 26) Monsieur et Madame Benoît BAROUX |
| 10) Monsieur et Madame Michel PONTILLE | 26) Monsieur Yves MARGOTAT |
| 11) Monsieur et Madame Jean BOURDELIN | 28) Monsieur et Madame Philippe DELORME |
| 11) Monsieur et Madame Jean VACHERON | 29) Monsieur et Madame Jean Pierre CHEBANCE |
| 13) Monsieur et Madame Guy PUZENAT | 30) Madame Joséphine SALLET |
| 13) Monsieur et Madame Thierry DURRET | 30) Monsieur et Madame Jean VACHERON |
| 15) Madame Jeanine RAMIREZ | 32) Monsieur et Madame Christophe MASSON |
| 16) Mme Renée SALLET, M. Jean CHARLIOT | 33) Monsieur et Madame Jean-Paul BLANCHON |
| 17) Monsieur et Madame Daniel MURIGNEUX | 33) Madame Roberte DUTEL |

Ont également retenu l'attention du jury : Monsieur et Madame Gérard BAROUX, Monsieur et Madame Edmond BAROUX, Monsieur et Madame René REYNAUD, Monsieur et Madame Dominique THOLLOT, Madame Marie-Louise ROCHETTE.

Catégorie B : Décor sur la voie publique :

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| 1) Monsieur et Madame Jean CHAUVE | 3) Monsieur et Madame Robert VILLE |
| 2) Monsieur et Madame Michel JACQUET | 4) Monsieur et Madame Patrick QUÉTANT |

Catégorie C : Balcon :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 1) Madame Arlette JACQUET | 3) Madame Odile DELORME |
| 2) Monsieur et Madame Edmond NICOTA | 4) Monsieur et Madame Francis RIVET |

Catégorie G : Fermes en activité et anciennes fermes :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 1) Mademoiselle Claudette DURON | 3) Mademoiselle Reymonde BERSON |
| 2) Monsieur Jean REYNAUD | 5) Monsieur et Madame Maurice VILLE |
| 3) Monsieur et Madame Gérard BRUEL | 6) Monsieur Yannick PALEZNY |

Ont également retenu l'attention du jury : Monsieur et Madame Christian BAROUX et Monsieur Antoine DUCHÉ.

Concours du fleurissement départemental 2005

Catégorie A

Monsieur et Madame Jean METTON : maison non classée

Monsieur et Madame Michel PONTILLE : maison non classée

Catégorie B

Monsieur et Madame Jean CHAUVE : 14ème

Monsieur et Madame Michel JACQUET : maison non classée

Catégorie C

Monsieur et Madame Edmond NICOTA	:	18ème
Monsieur et Madame Serge GROS	:	maison non classée
Catégorie D		
Madame Arlette JACQUET	:	4ème

La Commune de Poncins s'est classée 5ème dans la catégorie des communes de 501 à 1000 habitants, avec le commentaire suivant : "Le fleurissement du village est joli et la mairie est bien colorée"

Concours du fleurissement de l'Office de tourisme des Montagnes du matin 2005 :

Catégorie : Fenêtres : 13 participants

4ème	:	Monsieur et Madame Jean Louis RIVET	:	14.88
9ème	:	Madame Arlette JACQUET	:	13.19

Catégorie : Maison avec jardin : 26 participants

5ème	:	Monsieur et Madame Jean METTON	:	16.28
12ème	:	Monsieur et Madame Michel PONTILLE	:	14.19

Catégorie : Maison avec cour : 57 participants

11ème	:	Monsieur et Madame Jean BOURDELIN	:	15.16
30ème	:	Monsieur et Madame Serge GROS	:	13.56

Catégorie : Décor sur la voie publique : 43 participants

1er	:	Monsieur et Madame Jean CHAUVE	:	16.81
-----	---	--------------------------------	---	-------

Catégorie : Balcon : 31 participants

8ème	:	Monsieur et Madame Edmond NICOTA	:	15.63
------	---	----------------------------------	---	-------

Catégorie : Anciennes fermes : 11 participants

9ème	:	Mademoiselle Claudette DURON	:	12.19
------	---	------------------------------	---	-------

La Commune de Poncins a été classée 4ème (derrière St Cyr les Vignes, Valeille, Chambost Longessaigne) dans la catégorie des Communes de 500 à 1000 habitants, avec une note de 15.98 sur 20.

Lâcher de ballonnets

Cette année, à l'occasion de la Fête du 14 juillet, un lâcher de ballonnets aura lieu sur la place du 19 mars 1962.

Téléthon 2006

Cette année, Poncins sera commune pilote pour le Téléthon organisé par Feurs -Espoir et les communes de la Communauté de communes de Feurs en Forez. En effet de nombreuses manifestations auront lieu le week-end des 8, 9 et 10 décembre 2006, à Poncins. Si vous souhaitez participer à un titre ou à un autre inscrivez-vous à la Mairie. Merci !

Fête des mères 2006

Dimanche 28 mai, jour de la Fête des Mères, nous avons le plaisir d'accueillir et d'honorer les nouvelles mamans depuis la fête des mères 2005. Ont été accueillies les bébés et leurs

familles :

30 juin 2005	Maëva MIALON	chez Lydie DUPUY et Fabrice MIALON	Goincet
16 juillet 2005	Floran DUBOEUF	chez Nathalie et Vincent DUBOEUF	La Croix Blanche
29 novembre 2005	Erinna FERRÉ	chez Florence EXTRAT et Dominique FERRÉ	Les Rôtis
10 janvier 2006	Roman FOUQUET	chez Josiane et Christian FOUQUET	Le Champ de Foire
8 février 2006	Guilhem GIRAUDET	chez Laurence et Didier GIRAUDET	Les Vaccants
28 février 2006	Milla CHARPINET	chez Carine et Anthony CHARPINET	Le Bourg
4 avril 2006	Adrien KLIMENKO Clément KLIMENKO	chez Stéphanie BLEIN et David KLIMENKO	Rampeau Rampeau

Au cours de cette cérémonie, il a été remis à Madame Marie-Thérèse MOLLON la médaille de bronze de la famille française.

Étaient également invités les nouveaux arrivants à Poncins :

Nouveaux habitants 2006

Monsieur, Madame	CHAN	Paul	Le Petit Noël
Monsieur, Madame	PRINET	Olivier	Bruliolles
Monsieur, Madame	MAHIEU	Yvan	Les Rôtis
Mesdames	EYRAUD	Catherine	La Poterie
	SANTELIA	Karine	La Poterie
Monsieur	FERRIOL	David	Hameau des Varennes
Mademoiselle	GRAJON	Audrey	Hameau des Varennes
Monsieur, Madame	BERNARD	André	Le Bourg
Monsieur	KLIMENKO	David	Rampeau
Mademoiselle	BLEIN	Stéphanie	Rampeau
Mademoiselle	SIMO	Isabelle	La Sciolet
Monsieur	NICOLOSI	Christophe	Goincet
Mademoiselle	PETOTON	Céline	Goincet
Monsieur	COGNET	Eric	Le Petit Noël
Monsieur	GIRARD	Hervé	Vizézy
Monsieur	BEURLAT	Dominique	La Croix Blanche

ETAT CIVIL ANNÉE 2005:

Décès : 4

3	mai	: M. Eugène	HYPOLITE	La Croix Bardon
25	juillet	: M. Albert	DURRET	Vizézy
9	août	: Mme. Andrée	GÉRENTÈS	La Croix Bardon
15	novembre	: M. Roger	BAJEK	Les Rôtis

Décès le 11 août 2005 à St Jodard, de Mme Eugénie DONJON, notre doyenne, à l'âge de 101 ans,

Mariages : 6

4	mars	: Christian	PANNETIER	et Lallia	BAKROU
18	juin	: Eric	MACARDIER	et Aurélia	MONTGAILLARD
25	juin	: Renaud	QUILY	et Maryline	GAUMOND
2	juillet	: Thierry	SANTA-CRUZ	et Anne-Marie	BADOL
6	août	: Didier	GIRAUDET	et Laurence	THIOLLIER
20	août	: Renaud	GAY	et Sylvie	DUMAS

Naissances : 6

10	janvier	: Lisandra	DIANA	La Croix Blanche
10	février	: Armand	VIAL	Le Bourg
27	février	: Maxence	DENIS	Vizézy
30	juin	: Maëva	MIALON	Goincet
16	juillet	: Florian	DUBOEUF	La Croix Blanche
29	novembre	: Erinna	FERRÉ	Les Rôtis

TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Les travaux de restauration de l'église ont commencé voici quelques mois. Sont rénovés le toit de l'église, le système de récupération et d'évacuation des eaux de pluie, les enduits et les joints sur les façades etc. C'est « la Maçonnerie Poncinoise » entreprise locale de Michel Jacquet qui a réalisé le plus gros du chantier. Ces travaux sont subventionnés à 55 % par le conseil général sur le montant HT. Par contre, en ce qui concerne les travaux de l'intérieur de l'église, le conseil général n'intervient pas. Pourtant le moment venu, il faudra bien revoir le problème du chauffage et rénover l'intérieur de l'église qui en a bien besoin.

COMITÉ DES FÊTES DE PONCINS

La fête s'est éteinte cette année, mais j'espère qu'une petite étincelle permettra de raviver cette manifestation qui pendant 2 journées rendait le village très convivial, pour les petits et les grands. Animations, attractions foraines, distribution des brioches par les « classards », apéritif du village, retraite aux flambeaux, traditionnel repas campagnard et feu d'artifice permettaient de rassembler la population, les amis et aussi un public, venant parfois de loin, mais attaché à la traditionnelle Fête Patronale de Poncins.

Nous espérons qu'en 2007 des personnes bénévoles viendront s'ajouter aux quelques membres du Comité des Fêtes, qui n'ont pas démissionné, mais croient au bénévolat et à la générosité de certains.

Vous pouvez donc contacter Pierrette DUPERRON au 06.87.46.92.35 qui accueillera les personnes bienvenues dans cette association qui permettra de faire revivre cette coutume.

Pierrette DUPERRON

CLIC FOREZ LYONNAIS

Si vous avez plus de 60 ans, le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Forez Lyonnais, créé le 4 juillet 2005, vous informe et vous guide.

Permanences tous les matins, du lundi au vendredi, de 9 H à 12 H 30, au 2 Place Félix Nigay (près de la Perception) et au : 04.77.27.55.27

Adresse postale : CLIC 26, Boulevard Camille Pariat 42110 FEURS

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	15 H	à	18 H
Mardi	15 H	à	18 H
Jeudi	15 H	à	17 H
Vendredi	15 H	à	18 H